



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2023 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BOYET Jérôme, DUPLAN Véronique, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUET Brigitte, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BRIERE Matthieu donne pouvoir à GARCIA Nathalie, DELACOURT Marc donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, FAURE Sébastien donne pouvoir à FAVREAU Julien, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, PERINELLE Patricia donne pouvoir à BOYET Jérôme, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

Public : non

SECRETAIRE DE SEANCE :

Clotilde VERDENET est désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à l'appel des présents et constate que 17 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h33).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour et commence par le premier point :

1) Approbation du procès-verbal du 13 juin 2023

Madame la Maire informe qu'il y a deux procès-verbaux à approuver ce soir. En effet, la demande écrite (par mail) d'Henri GRUFFAT pour une contestation de certains points du procès-verbal du 13 juin 2023 n'avait pas pu être prise en compte lors du dernier conseil municipal puisqu'elle n'était pas arrivée dans les délais.

Madame la Maire propose de réaliser la lecture de ce courrier. Elle informe que le procès-verbal a été modifié en ce sens et comprend que les écrits peuvent parfois ne pas refléter ce qui s'est dit ou être interprété et mal ressenti.

Lecture est faite par Madame la Maire.

Question de Jean-Yves GIRARD : est-ce que la lettre va être annexée au procès-verbal ?

Réponse de Madame la Maire : non, je ne pense pas.

Remarque de Jean-Yves GIRARD : un procès-verbal est dense et ne peut pas révéler la réalité. Ailleurs et avant, il y avait un cahier. Il est surpris que les procès-verbaux soit pris sur ordinateur ou feuille volante. Cela permettait de consigner les procès-verbaux et consultables par n'importe qui, n'importe quand.

Remarque de Bruno LARIVE : les anciens procès-verbaux ont été approuvés donc inutile de garder une trace écrite ailleurs.

Madame la Maire indique que tout est archivé et qu'elle est impatiente de lire le prochain compte rendu d'Henri qui sera certainement un modèle.

Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est très difficile de participer au débat et de prendre des notes.

Madame la Maire propose que lorsque les débats sont un peu longs, il sera possible de soumettre à relecture la partie de l' élu qui a longuement participé aux débats, ceci avant la signature du ou de la secrétaire de séance.

Raphaël PAYRE informe qu'il existe la possibilité d'enregistrer les conseils municipaux.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 13/04/2023 est voté par 18 voix pour et 5 abstentions.

Question d'Henri GRUFFAT peut-on voter l'approbation d'un procès-verbal de conseil auquel on était absent ?

Réponse de Bruno LARIVE : oui, source internet : un procès-verbal est voté à la séance suivante par les conseillers.

2) Approbation du procès-verbal du 19 juillet 2023

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19/07/2023 est voté par 18 voix pour et 5 abstentions.

3) Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme :

Madame la Maire propose de montrer un schéma concernant le PADD. Le PADD présenté ce soir donne les grandes orientations issues des réunions thématiques et des études de l'agence qui ont abouti au diagnostic avec une première rédaction du PADD et l'apport du conseil des sages. La version retenue ce soir va faire l'objet d'un débat, il sera complété par la réunion avec les personnes publiques associées, puis l'enquête publique, enfin le PADD définitif.

Julien FAVREAU présente le document issu des trois diagnostics (environnement et paysage, démographie, habitat et activités économiques et fonctionnement urbain) qui a donné quatre axes : préserver le cadre de vie et l'identité de la commune, maîtriser les dynamiques urbaines du territoire, affirmer et structurer l'équilibre urbain entre les polarités de la commune, maintenir l'attractivité de l'emploi et des activités.

C'est la base réglementaire qui manque actuellement à notre PLU. Cela donne des outils pour donner des avis sur les projets et la loi zéro artificialisation nette (ZAN) donne plus de pouvoirs aux communes et cela permet de donner l'outil juridique du sursis à statuer.

Question d'Henri GRUFFAT : avec cette base-là, peut-on refuser des permis ?

Réponse de Julien FAVREAU : non, cela donne la possibilité de travailler avec le pétitionnaire et d'attendre deux ans.

Remarque de Madame la Maire : nous pourrions suspendre les autorisations.

Remarque d'Henri GRUFFAT : dans les prochains permis de construire avant la mise en place du nouveau PLU, pouvons-nous mettre plus de vert ?

Réponse de Julien FAVREAU : Oui, le PADD est une traduction du PLU qu'on va mettre en place. Un permis qui bétonne, on peut le stopper. Cela permet d'appliquer le prochain PLU avant qu'il soit voté.

Question de Jean-Yves GIRARD : Est-ce que cela remet en question les divisions ?

Réponse de Julien FAVREAU : non.

Remarque de Madame la Maire : le conseil des sages a répertorié tous les arbres remarquables de la commune (photos et fichier des arbres).

Remarque d'Henri GRUFFAT : il manque des choses au niveau des localisations du patrimoine : 2 piliers Traille, fortin de Séveillant, les sarrasinières, le monument Hélène et Victor BASCH, bois de laye il y a une faute c'est laie et les étoiles de sarrasin – nuisances identifiées.

Réponse de Julien FAVREAU : Les modifications seront transmises au bureau d'études.

Remarque d'Henri GRUFFAT : Certaines zones de la commune ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement.

Réponse de Julien FAVREAU : oui, mais les schémas des eaux usées et pluviales sont bien suivis à Neyron.

Remarque d'Henri GRUFFAT : La voie ferrée n'est pas mentionnée, cela représente une coupure pour la commune.

Réponse de Julien FAVREAU : cela sera retranscrit dans les améliorations acoustiques à rajouter pollution route et sonore par rapport à la voie ferrée. C'est écrit de mieux mailler la commune pour éviter les coupures de la commune.

Pour rappel tous les diagnostics et le PADD sont sur le sharepoint (plateforme numérique) et accessible au public.

Question de Bruno LARIVE : est-ce que c'est sous cette forme là que le PADD est validé ?

Réponse de Julien FAVREAU : le PADD final contiendra des cartes pour matérialiser les enjeux et définir les franges des limites qualitatives (qualité agricole au N), RD puis des poches dans la commune.

Réponse de Madame la Maire : Le PADD doit contenir les contraintes des différents plans et il va falloir intégrer la nouvelle loi sur les accélérations des énergies renouvelables.

Remarque de Julien FAVREAU : il faut retrouver le bon sens sur les constructions, le double vitrage est moins efficace que le triple vitrage = bio climatisme sans avoir besoin des panneaux solaires. Les remarques d'Henri seront intégrées sur les fonds de carte.

Remarque de Madame la Maire : il y a une pelouse sèche qui n'est pas au bon endroit, elle est dans une zone marécageuse.

Remarque d'Henri GRUFFAT : concernant les objectifs renforcer la centralité sur l'Église et le fort, des choix devront être faits car mettre un commerce vers l'Église et un à la batterie, c'est trop.

Réponse de Julien FAVREAU : ce n'est pas la même chose : la batterie est un projet nourricier et l'Église un lieu de rencontre avec un commerce de proximité, il ne faut pas être trop précis dans les objectifs car cela cloisonne le projet.

Remarque d'Henri GRUFFAT : les objectifs proposés vont coûter beaucoup d'argent.

Réponse de Julien FAVREAU : il s'agit de projets sur 10, 20, 30 ans.

Remarque de Bruno LARIVE : nous dessinons les orientations sur du très long terme.

Remarque d'Henri GRUFFAT : Le PLU de Neyron et très vite va arriver le PLU-I.

Remarque de Madame la Maire : même avec le PLU-I, les mairies auront les décisions finales.

Remarque d'Henri GRUFFAT : concernant le type de construction : il ne faut pas étaler, à terme réduire la construction de logement individuel et privilégier des maisons avec plusieurs logements ou des immeubles.

Réponse de Julien FAVREAU : c'est déjà dans le PLU actuel : la densification, exemple de la densité de l'opération du glissement terrain.

Remarque d'Henri GRUFFAT : en Allemagne où il y a un problème de densité, il existe l'obligation de construire deux logements en un.

Remarque de Madame la Maire : sur le site du CAUE, il montre trois exemples de densification et nous sommes dans l'attente du coefficient que nous allons devoir atteindre.

Question d'Henri GRUFFAT : L'activité touristique est touchée par le développement des chambres d'hôtes, comment se prémunir de l'augmentation du Airbnb ?

Réponse de Julien FAVREAU : au niveau administratif, on ne sait pas si c'est une location courte ou de longue durée.

Remarque d'Henri GRUFFAT : c'est difficile pour un jeune neyroland de s'installer à Neyron, c'est un problème à prendre en considération.

Réponse de Madame la Maire : c'est un vrai problème, cela touche aussi les jeunes pompiers.

Proposition de Julien FAVREAU : Dans le projet de la ferme Tissot, la mairie peut réserver un logement pour les pompiers.

Précision de Madame la Maire : La commune n'a pas l'obligation d'avoir des logements sociaux ; en revanche il existe la solidarité intercommunale avec le plan local de l'habitat PLH ; sur le prochain projet « SEMCODA » il y aura 25 % de logements sociaux.

Confirmation de Julien FAVREAU : la réponse est dans l'AXE 2 du PLH avec les objectifs 2 et 3 : Investissement patrimonial avec une qualité paysagère et possibilité de loger des gens.

Question de Brigitte MENUT : est-ce que l'on peut réserver aux gens de Neyron ?

Réponse de Madame la Maire : non, mais dans les commissions d'attribution des logements sociaux, la présence de l'élue Valérie nous autorise à mettre en avant des dossiers dont nous avons connaissance cela donne des retours très positifs.

Question de Véronique DUPLAN : quelles sont les prochaines dates des réunions PLU ?

Réponse de Julien FAVREAU : la table ronde activités économiques le lundi 11/09 et la présentation du diagnostic aux personnes publiques associées (PPA) le mercredi 20/09.

Remarque de Madame la Maire : le cahier de doléances est toujours disponible, n'hésitez pas à en parler autour de vous !

Question d'Henri GRUFFAT : j'ai une question que l'on m'a posé à laquelle je n'ai pas pu répondre : quelle est la composition du conseil des sages ?

Réponse de Clotilde VERDENET : il y a eu un article dans LE MAG avec les noms et il y aura une page consacrée au conseil des sages dans le futur site internet.

Remarque de Bruno LARIVE : dans prochain mag prévoir un article sur le conseil des sages.

Débat clos à 20h49

4) Aménagement voirie Montée de la Grande côte

Julien FAVREAU explique que suite à un accident routier, il a été constaté que les strates ont augmenté et repose sur un mur qui ne supporte pas du tout. Le portillon de la propriété ne peut plus être utilisé. Les différentes strates bougent, la voiture a touché le mur des propriétaires. Un diagnostic a été réalisé par l'entreprise ANTEA pour un montant de 60 000 € HT des travaux propres soit clé en main soit avec maîtrise d'œuvre.

Il est proposé de réaliser un cheminement piétons pour sécuriser avec le plan de suggestion suivant : des chicanes et des protections du chemin piétons.

Remarque d'Henri GRUFFAT : il faudrait mettre la montée de la grande Côte en sens unique car sauf riverains ne veut rien dire.

Réponse de Julien FAVREAU : ce n'est pas possible car le camion poubelle descend cette voie.

Remarque d'Henri GRUFFAT : tout ce que tu dis là, ce serait bien que nous en parlions en commission voirie et demander d'autres devis.

Réponse de Julien FAVREAU : il y avait deux devis, le meilleur a été présenté.

Réponse de Madame la Maire : rien n'est signé, c'est estimatif et il existe la possibilité d'utiliser le fonds de concours voirie de la CCMP. Il s'agira de dépenses inscrites sur le budget 2024 mais votées aujourd'hui pour pouvoir solliciter les subventions départementale et de la CCMP.

L'aménagement voirie montée de la Grande Côte a été voté à 18 voix pour et 5 abstentions.

5) Fonctionnement du périscolaire du mercredi

La délibération est identique à la précédente, il n'y a pas de changement ni de tarif ni d'horaire. Elle valide l'activité du périscolaire du mercredi de septembre 2023 à juillet 2024. Le périscolaire du mercredi se déroule dans la salle modulaire pour les petits et la salle Jules Ferry pour les grands.

Le fonctionnement du périscolaire du mercredi a été voté à l'unanimité.

6) Approbation du rapport de gestion 2022 de la SPL SEGAPAL

Madame la Maire indique que Julien FAVREAU est le représentant de l'assemblée spéciale de la SEGAPAL, la prochaine aura lieu en octobre.

Question de Madame la Maire : Julien, as-tu des compléments ou remarques ?

Réponse de Julien FAVREAU : non mais je peux informer que les échanges sont très intéressants.

Question d'Henri GRUFFAT : mes questions sur ce point sont identiques celles de l'année dernière, qu'en est-il de la subvention régionale ?

Réponse de Julien FAVREAU : je vais relancer la personne à qui j'avais posé la question car elle ne m'a pas répondu.

Question d'Henri GRUFFAT : où est sont les berges du canal ?

Réponse de Julien FAVREAU : 200 000 € correspond au budget de l'étude voté.

Remarque de Bruno LARIVE : 200 000 € c'est le budget des travaux qui ont été emporté par les crues.

Question d'Henri GRUFFAT : il y a eu beaucoup de travaux d'études et rien de concret n'a été fait pour stabiliser les berges.

Réponse de Julien FAVREAU : Cela ne sera jamais stabilisé, le canal de Miribel est artificiel et a été réalisé sur des butes pas stabilisées. A l'époque du canal napoléonien, le Rhône avait trois ou quatre bras, il y a donc des zones remblayées qui sont des voies non navigables.

Le rapport de gestion 2022 de la SPL SEGAPAL est approuvé à l'unanimité.

7) Questions diverses

- Projet SEMCODA : des promoteurs sont intéressés par le site (besoin logements collectifs, services publics)
- Frères Plymouth : sollicités pour l'élargissement du chemin Sermenaz.
- Antenne SFR : contentieux suite au refus de la mairie car elle préconisait la mutualisation avec l'antenne déjà existante.
- SYMALIM sollicite l'autorisation du Maire pour obtenir l'autorisation du parking payant au parc, besoin de la réponse de toutes les communes. Neyron n'est pas la plus concernée. Les conseillers ne sont pas favorables.
- Région demande de placer trois panneaux aux entrées de la commune (suite subvention accordée) : mission commission voirie pour déterminer l'emplacement.


- Zones accélération énergies renouvelables : la préfecture demande à chaque commune de définir une volonté politique sur l'accélération des énergies renouvelables.
- Zone sinistre glissement terrain : suite au constat d'un mouvement lent sur la deuxième lentille, l'expert a sollicité une réunion qui a eu lieu en juillet. Il fallait un consensus large entre tous. Cette réunion a été houleuse et la mairie a reçu une mise en demeure pour lancer la deuxième phase des travaux de confortement.

Prochain Conseil municipal le 09/10/2023.

Séance levée à 21h50.

Fait à NEYRON le 28/09/2023

La secrétaire, Clotilde VERDENET



La Maire, Christine FRANÇOIS

